

Rapport d'essai n° : E2401402640
Détermination des caractéristiques de compactage d'un sol par l'essai Proctor
Norme NF EN 13286-2

Nature du matériau : **Grave de recyclage 0/20 béton**
Nom du chantier : **Sablère du Chapitre**
Donneur d'ordre : **POSOCCO**
Origine des matériaux : **Sablère du Chapitre**

Date de prélèvement : **10 avril 2024**
Prélèvement réalisé par : **Client**
Lieu de prélèvement : **Sablère du Chapitre**
Date de réception : **7 mai 2024**

Références
Sigma Béton

N° d'affaire : **D240140623**
N° d'échantillon : **E2401402640**

Date d'essai : **15 mai 2024**
Technicien : **N. GESBERT**

Spécifications

Types d'essai :

Energie Proctor Normal

pour les remblais, ouvrages en terre et couches de forme

Energie Proctor Modifié

pour les matériaux utilisés en couches de chaussées (assise)

Dimension significative des plus gros grains du sol : D_{max}

Pourcentage d'éléments > 20 mm dans le sol : m

Essai

Type d'essai

ESSAI PROCTOR MODIFIÉ

5 couches

56 coups par couche

Type de moule :

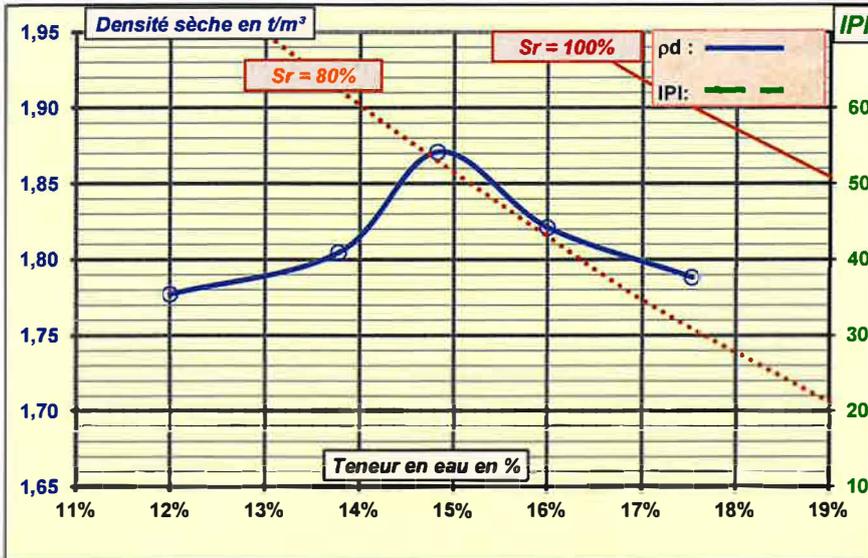
Moule (B) Annexe A
(\varnothing 152,0 \pm 0,5mm et H 116 \pm 0,5mm)

Type de dame :

Dame (B) Annexe A
(\varnothing 51 \pm 1mm, M 4535 \pm 5g et Chute = 457 \pm 2mm)

D_{max} non précisé

m (>20mm) = 2 %



Points de mesure sur fraction < 20 mm		
w	ρ_d (en t/m ³)	IPI
12,0%	1,78	
13,8%	1,80	
14,8%	1,87	
16,0%	1,82	
17,5%	1,79	
avec $\rho_s = 2,85$ t/m ³ (*)		
(*) Valeur estimée		

OPTIMUM PROCTOR MODIFIÉ

	sur fract ^o 0/20 mm	corrigé sur 0/D (**)
wOPM =	14,9 %	14,6 %
ρ_d OPM =	1,87 t/m ³	1,88 t/m ³

Observations : Le pourcentage de passant au tamis de 20mm a été estimé par pesée du refus au tamis de 20mm, lors de la préparation de l'échantillon.

L'Isle d'Abeau, le 16 mai 2024
Chargé d'Affaires

(**) Application de la règle de correction sur le >20 mm (m <= 30%)

Logiciel SIGMA BETON EuroSols - version V1.05 du 27 août 2021

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale, il comporte ~~2~~ 1 page(s).
Les essais dont les résultats figurent ci-dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sous indication contraire en observation.
Les échantillons sont éliminés après essai sous demande expresse du donneur d'ordre.
Les essais faisant l'objet du présent rapport portent sur un échantillon prélevé dans certaines conditions. Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture.

L'attention est attirée sur le fait que les résultats mentionnés par le présent rapport ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus mais que la portée et les conclusions à tirer de ces résultats :
 n'ont pas été demandées par le donneur d'ordre. font l'objet d'un document séparé.
 sont indiquées dans le présent rapport d'essai en application du texte de référence fixé par le donneur d'ordre.